MENTIONS LEGALES GAMME URGO AG

Produits :

- **UrgoTul Ag** : Interface lipido-colloïde imprégnée de sels d'Argent.
- **UrgoTul Ag Lite** : Pansement lipido-colloïde absorbant extra mince imprégné de sels d'Argent.
- **UrgoTul Ag Lite Border** : Pansement lipido-colloïde absorbant extra mince adhésif imprégné de sels d'Argent.
- **UrgoCell Ag** : Pansement hydrocellulaire lipido-colloïde imprégné de sels d'Argent.
- **UrgoCell Ag Border** : Pansement hydrocellulaire lipido-colloïde adhésif imprégné de sels d'Argent.

Dispositifs Médicaux de classe III (BSI).

Propriétés :

Au contact des exsudats, les particules hydrocolloïdes (CMC) se gélifient et forment un film lipido-colloïdal de contact avec la plaie. Il en résulte des propriétés spécifiques : maintien d'un milieu humide favorable à la cicatrisation, gélification au contact de la plaie, retrait atraumatique pour les tissus néoformés, caractère indolore du renouvellement du pansement pour le patient, respect de la peau péri-lésionnelle.

Indications :

Urgotul Ag, UrgoTul Ag Lite, UrgoTul Ag Lite Border, UrgoCell Ag, UrgoCell Ag Border sont indiqués dans le traitement des plaies présentant des signes d'infection locale : des plaies chroniques (ulcères, escarres) et des plaies aiguës (brûlures du 2nd degré, dermabrasions, plaies traumatiques, plaies chirurgicales etc…). En raison de leur caractère non adhésif, les pansements **Urgotul Ag, UrgoTul Ag Lite et UrgoCell Ag** sont particulièrement adaptés dans le traitement des plaies présentant une peau péri-lésionnelle fragilisée. **UrgoTul Ag Lite** et **UrgoTul Ag Lite Border** sont destinés aux plaies peu exsudatives. **UrgoCell Ag** et **UrgoCell Ag Border** sont destinés aux plaies exsudatives.

Mode d'emploi :

1) Nettoyer la plaie avec du sérum physiologique. En cas d'utilisation d'antiseptique au préalable, rincer soigneusement la plaie au sérum physiologique. **Urgotul Ag, UrgoTul Ag Lite et UrgoCell Ag** peuvent être découpés avec du matériel stérile pour adapter la taille du pansement à la plaie. Retirer les ailettes de protection du pansement.

2) Appliquer directement le pansement, côté trame, sur la plaie.

3) Uniquement pour **UrgoTul Ag** : Recouvrir d'un pansement secondaire : compresses stériles, pansements américains

4) Maintenir par une bande extensible, un sparadrap multi-extensible ou filet tubulaire (excepté pour les versions adhésives **UrgoTul Ag Lite Border** et **UrgoCell Ag Border** où ce n'est pas nécessaire).

Appliquer un système de compression lorsque celui-ci est prescrit. Les renouvellements seront effectués tous les 1 à 3 jours en fonction de la plaie traitée et de son évolution clinique.

Précautions d'emploi : Le traitement se fera exclusivement sous surveillance médicale. L'utilisation conjointe avec d'autres traitements locaux est déconseillée. En l'absence de données cliniques spécifiques, l'utilisation pendant la grossesse, l'allaitement, chez le nouveau-né ainsi que les prématurés est déconseillée. Les professionnels de santé doivent tenir compte du fait que les données concernant l'utilisation prolongée et répétée d'un pansement à l'argent particulièrement chez l'enfant et le nouveau-né sont peu documentées. Eviter le contact du pansement avec les électrodes ou gels conducteurs pendant les mesures effectuées à l'aide d'appareil électronique (ECG, EEG, etc). Conditionnement individuel stérile à usage unique. La réutilisation d'un pansement à usage unique peut provoquer des risques d'infection. Ne pas re-stériliser.

Contre-indication : Sensibilisation connue à l'argent.

Lire la notice avant utilisation.

Remboursement :

Intégralement remboursable LPPR (Séc. Soc. 60% + Mutuelle 40% - Classe des « Pansements à l'Argent ») dans le traitement séquentiel de 4 semaines des ulcères de jambe à caractère inflammatoire, ayant au moins 3 des 5 signes cliniques suivants : douleur entre deux changements de pansement, érythème péri-lésionnel, œdème, plaie malodorante, exsudat abondant.

Fabricant : Laboratoires Urgo

Mars 2013

Identification et publication

Ce site est publié par la société Laboratoires URGO société par actions simplifiée, enregistrée au RCS de DIjon sous le numéro B 433 842 044 et au capital social de 12 528 000 €, ayant son siège social 42, rue de Longvic - 21300 Chenôve. Le directeur de la publication du site Web est Monsieur Pierre MOUSTIAL, en qualité de Directeur Général des Laboratoires URGO.

Hébergeur

Ce site est hébergé par la société Laboratoires URGO au 42, rue de Longvic - 21300 Chenôve.

Propriété intellectuelle

Tous les éléments graphiques, la structure et, plus généralement, le contenu du site de la société Laboratoires URGO sont protégés par le droit d'auteur et le droit des marques, droit des brevets et droit à l'image. Ils sont de la pleine propriété des Laboratoires URGO ou de ses partenaires. L'utilisation du site est une utilisation strictement personnelle.

La reproduction d'une page du site dans un cadre extérieur à la société Laboratoires URGO ou l'insertion d'une page appartenant à la société Laboratoires URGO est interdite.